

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 20 mai 2015**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 20 mai 2015, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Sonia BAUDOUIN, Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

**I. Élection du secrétaire**

Jean-Claude LECONTE a été élu secrétaire.

**II. Procès-verbal de la séance du mardi 14 avril 2015**

Il est approuvé à l'unanimité.

**III. Réunion d'information sur les communes nouvelles**

Le maire invite les membres du conseil municipal à participer à la réunion d'information sur les communes nouvelles qui aura lieu le 26 mai 2015, à 18 heures, à la maison de la communauté de communes de Saint-malo-de-la-lande. Il ajoute que le conseil municipal d'Agon-coutainville et le maire de Saint-malo-de-la-lande lui ont fait part de leur désir de faire commune nouvelle avec notre commune. Il ajoute qu'il convient d'attendre de connaître les textes et leur interprétation par madame la sous-préfète avant d'engager une discussion en profondeur cette question en conseil municipal.

**IV. Demande de limitation de la vitesse de la circulation sur la RD 651 aux abords du terrain de camping communal de la Melette**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré les nouveaux conseillers départementaux du nouveau canton d'Agon-coutainville avec Jean-Claude LECONTE et Sylvie LAVILLE.

Il indique qu'il a réitéré la demande communale de ralentissement à 70km/h sur la RD 651 entre le collège et la seconde sortie du terrain de la Melette à défaut d'obtenir un passage protégé pour les piétons à hauteur des sorties de ce terrain.

Il précise que madame LARSONNEUR-MOREL est en charge de la sécurité routière au sein du conseil départemental et s'est engagée à traiter cette question dans les meilleurs délais.

**V. Marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du plateau scolaire communal**

Christian GOUX, maire-adjoint chargé de l'urbanisme, expose en quoi consiste le marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du plateau scolaire communal avec cantine. Il donne, à titre indicatif, le montant d'un tel marché. Après en avoir débattu, le conseil municipal charge Christian GOUX de solliciter plusieurs cabinets d'assistance à maîtrise d'ouvrage compétents pour ce type de projet.

**VI. Marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle salle de convivialité et d'un atelier municipal**

Christian GOUX, maire-adjoint chargé de l'urbanisme, expose en quoi consiste le marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle salle de convivialité et d'un atelier municipal. Il donne, à titre indicatif, le montant d'un tel marché. Après en avoir débattu, le conseil municipal charge Christian GOUX de solliciter plusieurs cabinets d'assistance à maîtrise d'ouvrage compétents pour ce type de projet.

**VII. Délibération portant création des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Considérant que, conformément au décret n°2002-60 susvisé, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et, qu'à défaut, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées ;

Considérant toutefois que le maire souhaite, à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à sa demande, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent ;

Considérant que les instruments de décompte du temps de travail sont mis en place : feuille de pointage ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Informe que seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents appartenant aux grades de catégorie C ainsi que ceux appartenant aux grades de catégorie B.
- Décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public de la commune de Blainville-sur-mer relevant des cadres d'emplois ou grades fixés dans le tableau ci-dessous, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 :

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>grades</b>
Adjoint technique	2 <sup>ème</sup> et 1 <sup>ère</sup> classe
Adjoint administratif	2 <sup>ème</sup> classe
Rédacteur	Principal 2 <sup>ème</sup> classe

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 20 mai 2015**

- Autorise le maire à mandater des heures « complémentaires » aux fonctionnaires et agents non titulaires à temps non complet appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) cité ci-dessus. Ces agents à temps non complet amenés à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'ils occupent seront ainsi rémunérés sur la base horaire résultant d'une proratisation de leur traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet. En revanche, lorsque les heures supplémentaires effectuées par un agent à temps non complet dépassent les bornes horaires définies par le cycle de travail ou lorsqu'elles sont effectuées par un agent à temps complet, leur montant sera calculé conformément au décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'IHTS.
- Charge le maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de procéder au mandatement des heures réellement effectuées.

**VIII. Participation au fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour l'année 2015**

Le maire rappelle que la commune de Blainville-sur-mer contribue depuis de nombreuses années au fonds de solidarité pour le logement.

Il donne lecture de la lettre par laquelle le président du conseil général propose un engagement financier des collectivités identique à celui des années précédentes, c'est-à-dire 0.60€ par habitant pour les communes de moins de 2 000 habitants, soit 938 € pour Blainville-sur-mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'adhésion de la commune de Blainville-sur-mer au fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2015 ;
- charge le maire du versement de la participation annuelle s'élevant à 938 €.

**IX. Convention commune-communauté de communes pour un service commun d'instruction des autorisations du droit du sol**

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, donne lecture de la convention devant être passée avec la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande dans le cadre de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par la communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention et le charge de l'accomplissement de toutes formalités concernant cette affaire.

**X. Questions diverses**

**1. Informations diverses**

- a) Le maire informe que le drapeau tricolore a été volé dans la nuit du 7 au 8 mai alors qu'il été hissé en haut du mât.
- b) Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal qu'un panneau a été arraché rue Aubain.

**2. Recrutement d'un adjoint administratif à titre temporaire**

Le maire informe le conseil municipal du recrutement à titre temporaire d'un adjoint administratif en remplacement de madame Christine LECAUDEY du 18 mai au 30 juin 2015 et en renfort estival jusqu'au 15 août 2015.

**3. Rapport de la commission des travaux**

Raymond ROBIN donne lecture du rapport de la commission des travaux qui s'est tenue le 18 mai 2015.

- Achat d'un tracteur : après examen des devis, la commission propose l'achat d'un tracteur John Deere chez LEBAUDY à Sainteny, au prix de 32 880€ TTC avec reprise de l'ancien tracteur pour 5 000€.
- Portails entrée cimetière face à la mairie : après examen des devis, la commission propose de retenir la proposition d'A2MB pour 2 portillons galvanisés au prix de 4 500€ TTC.
- Travaux : Chemin du Nord (village le Hutrel) : captage des eaux pluviales par l'entreprise Yann PIROU de Quettreville-sur-Sienne pour 2 808€ TTC.
- Démolition du panneau d'affichage de l'enclos du cimetière, côté rue de l'église. La commission propose de retenir le devis de l'entreprise PRUNIER-BATITEK de Geffosses pour 5 076€ TTC.
- Mise à la cote des tampons de visite d'assainissement : après examen des devis, la commission retient celui de l'entreprise LEHODEY au prix unitaire de 150€ HT.
- Enfouissement des réseaux chemin du Hutton : du transformateur à la rue Serpentine. La commission souhaite des précisions sur les travaux.
- Plage de Gonnevillle – déchets des big-bags : la commission propose l'intervention de l'entreprise FATOUT pour nettoyer la plage et recharger en salle. Coût estimatif : 6 912€ TTC.
- Rue de Coutainville : reprise du réseau des eaux pluviales existant et préparation voirie pour travaux de rabotage et surfacage. A ce sujet, le maire souhaite que soit demandé à la communauté de communes de prendre en charge la totalité de la réfection de la rue de Coutainville, c'est-à-dire le surfacage et le rabotage. En effet, cette voie est inscrite au classement de la voirie communautaire.
- Travaux divers de voirie : après examen des devis, l'entreprise EUROVIA paraît être la mieux disante. Mais la commission demande des études complémentaires.
- La commission souhaite que des études soient prévues en vue de la remise en état de la voirie de la rue de l'église, de la rue Aubain et de la place de la Marine, afin de donner une bonne image de notre bourg.

Le conseil municipal approuve les propositions de la commission.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 20 mai 2015**

**4. Recrutement d'un nouvel agent technique suite à une démission**

Jean-Claude LECONTE informe le conseil municipal de la démission de monsieur Damien MAUDUIT de son emploi d'agent technique contractuel. Il indique qu'il a aussitôt sollicité monsieur Benjamin LEFEVRE pour le remplacer et que ce dernier a bien volontiers accepté et donne pleine satisfaction.

**5. Parcelles du marais : modification des baux des parcelles louées à M. Norbert COULON**

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle monsieur Norbert COULON demande, suite à un changement de statut de son entreprise, que les baux des parcelles du marais établis au nom de Norbert COULON (parcelles AB 85, AB 202p1, AB 202p2, AW 139 et 181) et ceux établis au nom de l'EARL COULON (parcelles AY 15 - 37 - 39 - 41 - 43 - 45 - 47) soient tous transférés à la SCEA Élevage de la Vallière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le transfert des baux des parcelles susvisées à la SCEA Élevage de la Vallière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- charge le maire de procéder aux formalités nécessaires.

**6. Révision du prix de location des terrains de la zone conchylicole**

Le maire indique que le prix de location des terrains de la zone conchylicole est indexé sur l'indice du coût de la construction Celui-ci a baissé de 0.35% entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Le maire propose de maintenir le prix de location des terrains de la zone conchylicole 0.78€ le m2 pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir le prix de location des terrains de la zone conchylicole à 0.78€ le m2 pour l'année 2015.

**7. Révision des tarifs de location des terrains communaux des plages**

Le maire indique qu'il convient de procéder à la révision triennale du prix de location des terrains communaux des plages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- fixe comme suit les tarifs de location des terrains communaux des plages pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :
  - terrain non bâti : 0.40 € le m2
  - terrain bâti : 11€ le m2
- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

**8. Location d'un terrain communal plage de Blainville sud**

Le maire indique que la SARL le GH, représentée par M. Pascal RIBES, souhaite louer une partie (20 m2) de la parcelle cadastrée AX 28, afin d'y installer, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, une construction démontable pour l'exercice d'un commerce de vente à emporter.

Le maire propose d'établir un bail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour une durée de 3 ans renouvelables, et de fixer le montant du loyer à 70 euros annuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de louer à la SARL le GH une partie de la parcelle cadastrée AX 28 (20 m2), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour un loyer annuel de 70 euros ;
- charge le maire de l'établissement et de la signature du bail et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

**9. Parcelles mobilhomes : changement de locataire**

Le maire informe le conseil municipal que monsieur et madame Michel BUSSON ont vendu leur mobilhome installé sur la parcelle 27B à monsieur et madame Samuel SUZANNE, domiciliés à Hauteville-la-Guichard.

Il convient d'établir le nouveau contrat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

**10. Commerce ambulancier : demande de madame Céline LECAMPION**

Le maire donne lecture du courrier par lequel madame Céline LECAMPION demande l'autorisation de stationner, le mardi soir, sur la place de Zimmerbach, à compter du mois de septembre 2015, pour la vente de plats cuisinés avec des produits frais et locaux.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande susvisée.

**11. Circulation rue de Grouchy**

Patrick LORET suggère la mise en sens unique de la circulation rue de Grouchy/rue de la Cavée.

Le maire rappelle que de telles demandes ont déjà été faites et sont restées sans suite du fait de l'opposition des riverains. Au début des années 1970, le conseil municipal avait mis en application un sens unique auquel il a dû mettre fin au bout de quelques jours après des plaintes des riverains fondées sur une augmentation de la vitesse et le danger par eux encouru à chaque sortie de leur propriété. Le maire propose au conseil municipal de prendre l'avis des riverains en rappelant qu'une réunion organisée au milieu des années 2000 avait confirmé ce refus des riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.